



Publié le : 09 SEP. 2021 Certifié exécutoire, Le Maire,		P Le Maire par délégation  Alexandra TELLO	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 09 SEP. 2021
---	---	---	--

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES
Réf : AP/AP

JURIDIQUE - MISE À DISPOSITION - Salle Polyvalente de l'école des Romarins à Béziers - Agglomération Béziers Méditerranée

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,
VU la délibération du conseil municipal n°22 en date du 21 septembre 2021 déléguant au Maire, une partie de ses attributions,
VU la demande de la Communauté d'Agglomération d'occuper la Salle Polyvalente de l'école des Romarins pour les activités de son conservatoire ;

CONSIDERANT que cette mise à disposition répond à un intérêt public,

DECIDE

ARTICLE 1 : de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée la salle Polyvalente de l'école des Romarins moyennant le versement d'une indemnité annuelle de 1500€ ,

ARTICLE 2 : de signer avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée une convention de mise à disposition.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **09 SEPT 2021**

Robert MENARD

Pour le Maire et par délégation
Adjoint au Maire
Luc ZENON

